

Prise en charge

**FIFPL**

## ADAPTATION PAR L'ODONTOLOGISTE DE LA PRESCRIPTION DES MÉDICAMENTS CHEZ LE SUJET À RISQUE



Un acte thérapeutique peut comporter des risques liés non seulement au médicament utilisé mais également, et surtout, à l'interférence avec le terrain du patient.

La formation proposée a pour objectif principal d'adapter la prescription des médicaments par les chirurgiens-dentistes au terrain à risque physiologique (âge, grossesse, allaitement), physiopathologique (allergique, neurologique, etc.) et « thérapeutique » (interactions médicamenteuses).

C'est ainsi qu'il sera possible d'éviter qu'un acte, a priori anodin, ne se complique d'une réaction adverse parfois grave, voire mortelle. La connaissance du terrain nécessite un interrogatoire systématique, stéréotypé, approfondi et soigneux qui, en cas de nécessité, peut être complété d'un bilan biologique. Ces sujets seront également abordés au cours de cette journée.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

**A l'issue de la formation le praticien sera capable de :**

Adapter le traitement au patient (terrain et traitements en cours)

Connaître les interactions médicamenteuse et analyser les risques inhérents à l'association de deux ou plusieurs médicaments.

Analyser le rapport bénéfice/risque de chaque médicament et le prescrire avec un maximum de sécurité.

### PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes  
Pré requis : aucun

### DUREE

1 Jour soit 7 heures  
9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

### EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12  
Nombre de stagiaires maximum : 40

### INDICATEURS DE RESULTATS

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Méthodes magistrale, interrogative
- Remise de support pédagogique.

### HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com) afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

### FORMATEURS

**Qadiri TIMOUR**

Maître de Conférences des Universités-Praticien  
Hospitalier, Pharmacologue (retraité)

### MODALITES D'EVALUATION

#### Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
Recueil des attentes par le formateur

#### Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnaire et la contribution des stagiaires

#### Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
Evaluation de la satisfaction à chaud

Prise en charge

**FIFPL**

## ADAPTATION PAR L'ODONTOLOGISTE DE LA PRESCRIPTION DES MÉDICAMENTS CHEZ LE SUJET À RISQUE



### PROGRAMME

#### MATIN :

Définitions et épidémiologie des maladies parodontales

- Comment dépister précocement les maladies parodontales,
- Comment expliquer les pathologies et communiquer avec son patient.
- L'éducation thérapeutique : apprendre le brossage inter-dentaire
- Comprendre la biologie pour mieux appréhender les thérapeutiques parodontales
- Le traitement non chirurgical : maîtriser son potentiel ultrasonique
- Rôle des adjuvants dans les thérapeutiques parodontales

#### APRES MIDI :

Poser l'indication d'un abord chirurgical

- Utilisation sur dents et modèles anatomiques des micro-inserts ultrasoniques (TP)
- Comprendre et appréhender le fonctionnement des différents inserts
- Rôle des pathologies systémiques et de la maintenance parodontale

### DATES

#### CLASSE VIRTUELLE :

Jeudi 02 décembre 2021 – (12-002)

### MODALITES DE VALIDATION

**Attestation de fin de formation**

### DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription 72 heures après votre demande

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Auditeur Libre (hors DPC) :

- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €

- Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... N° de tél. : .....

N° RPPS ou Adeli : .....

Formation PRESCRIPTION (12-.....) Le : ..... À : .....

Date : ..... Ville : .....

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com)

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée.

**LES CONFERENCES DENTAIRES**

01 42 28 99 10 - [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com)

Numéro ODPC : 1196

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754109875 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021

### Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.  
Elles sont obligatoires.

**1- Le questionnaire de pré test :**

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

**2- Journée présentielle :**

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, quizz, jeux de rôle.

**3- Le questionnaire d'évaluation :**

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants au titre du DPC. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

**4- Le questionnaire de post test :**

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

**Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge ANDPC.**

**5- L'analyse des actions (DPC) :**

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance, le jour de la formation présentielle.

### Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

**Seul l'envoi de la convocation 1 mois avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée.** L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

### Prise en charge DPC 2021 :

**En 2021, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles de 7 heures.**

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**392 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 392 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 392 €.

### Prise en charge FIF-PL 2021 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

### IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.